



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)

La Lettre municipale

N°23

Novembre
2016

Mairie fermée ?...

**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE**

A juste titre, beaucoup d'habitants de la commune s'interrogent.

« La MAIRIE est toujours fermée l'après-midi » !!!!!

Cette situation mérite quelques explications :

C'est très simple, le personnel administratif est composé de deux personnes et depuis le 30 août une des deux est en arrêt de travail pour maladie.

Le travail courant est donc réalisé par la secrétaire générale.

Le matin est consacré à l'accueil du public avec ouverture de la mairie dès 8h30 (au lieu de 9h00) et l'après-midi elle réalise son propre travail (et la formation de l'agent en CCD) sachant que certains travaux et dossiers sont mis de côté ce qui commence à s'amonceler et à devenir urgent.

L'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée (CDD) est donc devenu inéluctable et espérons que nous pourrons reprendre le cours normal d'ouverture de la mairie dès que possible.

Fermeture de la Poste ?...

J'en profite pour vous communiquer que la Poste a décidé de fermer son bureau d'Artres.

Le couperet est tombé le bureau n'est pas assez rentable !!.

Le 29 juin 2016, j'étais avisé que c'était DEFINITIF le bureau serait supprimé dès 2017.

La menace datait de 2009 et nous étions devenus le maillon faible de la chaîne puisque dès qu'un problème survenait dans un autre bureau, Artres était fermé et souvent sans préavis.

Deux solutions s'offraient alors à la commune :

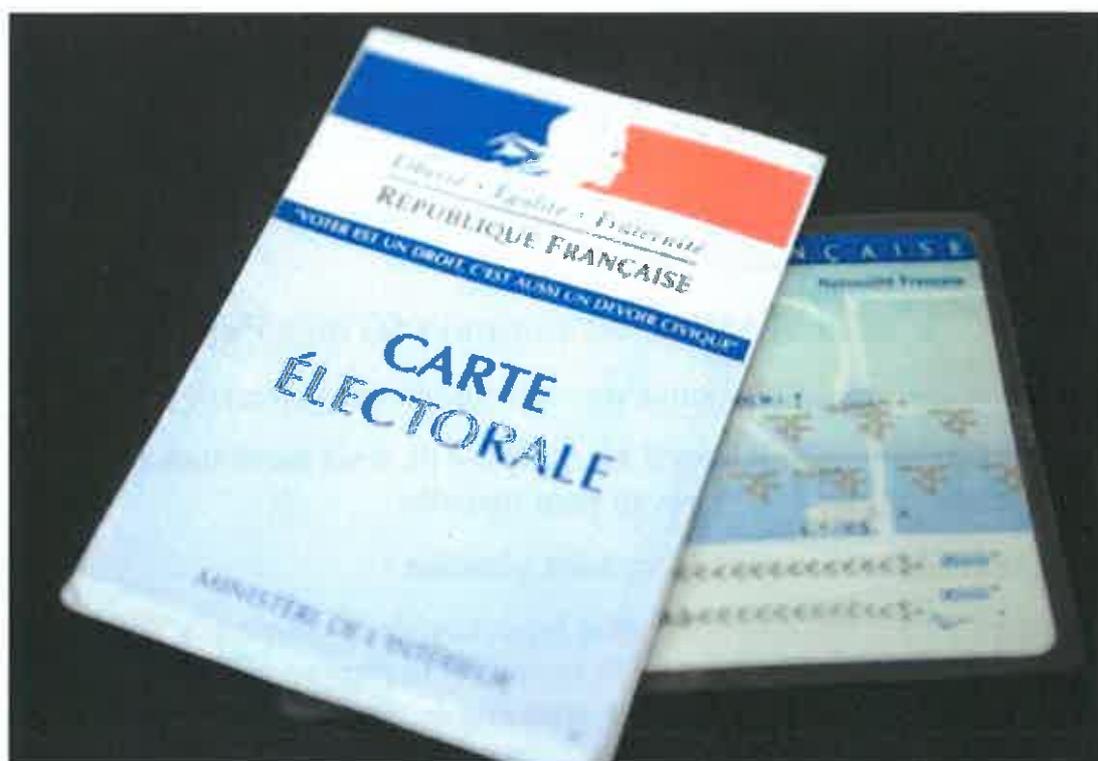
- Ou on constatait la fermeture sans réagir.
- Ou sur proposition de la poste et comme beaucoup de communes des environs : Wargnies le Grand, Curgies, Sebourg, nous prenions la gestion d'une agence postale.



Nous ne pouvions laisser partir **NOTRE** bureau de poste et par délibération D2016-48 séance du 12 octobre 2016, le Conseil Municipal approuvait la création d'une agence postale communale.

La décision a été prise de l'installer dans le hall d'entrée de la mairie (donc à moindre frais), les habitants pourront réaliser les mêmes opérations qu'actuellement avec la même confidentialité.

Inscriptions sur les listes électorales



Pour voter en 2017, ceux qui ne figurent pas encore sur les listes doivent s'inscrire avant le 31 décembre 2016.

Nous rappelons aux personnes récemment majeures et aux nouveaux arrivants que les inscriptions sur les listes électorales ont lieu en mairie jusqu'au 31 décembre 2016 à 11h00.

Se munir de la Carte d'Identité Nationale et d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).

En cas de démarche effectuée après cette date, « la demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'en 2018 ».

Les deux tours de l'élection présidentielle auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, les législatives les 11 et 18 juin.

Le MAIRE, Christian LERAT